



Demande de ticket provisoire pour l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale (orfo) et le plan de formation pour la création d'une nouvelle formation professionnelle initiale

L'aide à la planification «Analyse pour la création d'une nouvelle formation professionnelle initiale» décrit les différentes étapes relatives à l'élaboration d'une nouvelle orfo et du plan de formation correspondant. Le document précité et le formulaire de demande peuvent être téléchargés depuis le site Internet du SEFRI: www.sbf.admin.ch/developpementprof.

Un même formulaire de demande peut être rempli pour plusieurs professions. Veuillez cocher ce qui convient et compléter les champs correspondants.

1 Questions générales

1.1 Quelle profession sera régie par l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale?

Dénomination professionnelle ou titre de travail

	<u>Titre professionnel</u>
1.	
2.	

1.2 La profession est-elle apparentée à une autre ou est-elle intégrée dans un champ professionnel?

1.3 Sur combien de contrats d'apprentissage par an l'édiction de la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale débouchera-t-elle?

2 Organe responsable / commission / planification du projet

2.1 Organisations du monde du travail (Ortra) concernées

2.2 a. Adresse de correspondance (prière d'indiquer une seule adresse)

Nom de l'organisation	
Adresse	
Case postale	
NPA/lieu	
Courriel	
Téléphone :	

b. Direction du projet d'une nouvelle formation professionnelle initiale

Nom		Prénom	
Courriel		Tél.	

2.3 Composition du groupe de pilotage

Représentants	Nom et prénom des représentants
Représentants des organisations du monde du travail Employeurs, association professionnelle, organisation d'employés s'il existe des partenariats sociaux	
Représentant de l'accompagnement pédagogique	
Représentant du SEFRI	
Représentants des cantons Coordination par la CSFP	
Représentants du corps enseignant Coordination par la Table Ronde Ecoles Professionnelles	
Autres membres selon proposition Avec voix consultative	

Les travaux de la commission sont placés sous la direction des organisations du monde du travail. Un tiers des membres de la commission proviennent de Suisse romande et du Tessin. Il faut veiller à une représentation équitable des sexes.

2.4 Quand prévoyez-vous l'entrée en vigueur de l'orfo?

Le calendrier suivant est recommandé (voir exemple) :

- Objectif : entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027
- Lancement de la procédure d'audition : fin mars 2026
- Délai pour le dépôt de la demande de ticket : 31 octobre 2025
- Délai pour le dépôt de la demande de ticket provisoire : 31 octobre 2024

	Profession	Entrée en vigueur de l'orfo
1		01.01.20
2		01.01.20
3		01.01.20

Remarques :

3 Questions relatives au contenu concernant la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale

- 3.1 Quel est le nombre total de périodes d'enseignement prévu par année d'apprentissage (enseignement de la culture générale et enseignement de l'éducation physique compris)?** Remarque : les partenaires de la formation professionnelle s'efforcent de faire en sorte que l'enseignement dans les écoles professionnelles, y compris la maturité professionnelle, puisse être dispensé sur deux jours d'école au maximum.

Hypothèse de base: 1 jour d'école complet = 9 périodes d'enseignement; 40 semaines par année

Profession	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Périodes d'enseignement au total
1.					
2.					

3.2 Cours interentreprises

3.3 Des cours interentreprises (CI) sont-ils prévus?

oui non

3.4 Si oui, combien de jours?

3.5 Pour quels domaines un examen final est-il prévu et combien de temps dure-t-il?

Hypothèse de base: 1 jour d'examen = 8 x 60 minutes

Examen final	
<input type="checkbox"/> Travail pratique:	<input type="checkbox"/> Travail pratique prescrit (TPP) heures
	<input type="checkbox"/> Travail pratique individuel (TPI) heures
<input type="checkbox"/> Connaissances professionnelles:	heures

3.6 Une note d'expérience est-elle prévue? Si oui, dans quels domaines?

Note	
Pratique professionnelle	<input type="checkbox"/> oui
Connaissances professionnelles	<input type="checkbox"/> oui
Cours interentreprises	<input type="checkbox"/> oui

3.7 Des domaines de qualification autres que ceux mentionnés ci-dessus sont-ils prévus?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

3.8 Si oui, lesquels?

3.9 D'autres procédures de qualification sont-elles prévues?

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
------------------------------	------------------------------

3.10 Si oui, lesquelles?

4 Remarques complémentaires

5 Nous confirmons que les documents ci-dessous sont joints à la demande de ticket provisoire:

- Rapport : Analyse des besoins de la formation initiale
- Rapport de la réunion de planification
- Projet de profil de qualification
- Planification du déroulement

La remise de ces documents est une condition sine qua non pour le traitement de la demande de ticket provisoire.

6 Demande de subvention fédérale

6.1 Nouvelle profession

nouvelle profession		Contribution CHF	Total
Contribution de base 1ère profession		<input type="checkbox"/> CHF 110'000.--	CHF
Contributions supplémentaires par profession/orientation/domaine spécifique			
par profession dans le champ professionnel	Nombre de professions :	<input type="checkbox"/> CHF 12'000.--	CHF
par orientation	Nombre de professions :	<input type="checkbox"/> CHF 6'000.--	CHF

par domaine spécifique	Nombre de professions :	<input type="checkbox"/> CHF 6'000.--	CHF
Montant total			CHF

6.2 Contributions supplémentaires

a. Réglementation d'une autre procédure de qualification

Nous demandons pour la réglementation d'une autre procédure de qualification :

CHF 10 000

b. Forfaits pour une analyse et des conseils axés sur le développement durable dans le cadre du développement des professions

Nous demandons pour la réalisation d'une analyse de durabilité avec suivi :

CHF 7000

Par sa contribution forfaitaire, le SEFRI encourage les organes responsables à réaliser une analyse de durabilité avec un suivi externe, à engager un échange actif entre les professionnels de la branche et à intégrer le développement durable dans les titres de formation dont ils sont responsables. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'aide-mémoire « [Développement des professions : forfaits pour une analyse et des conseils axés sur le développement durable](#) ». Par sa demande, le requérant confirme avoir pris connaissance de l'aide-mémoire et des conditions d'octroi du soutien financier pour une analyse de durabilité.

Qui sera chargé d'assurer l'expertise externe et le suivi de l'analyse de durabilité ? Veuillez indiquer l'organisation partenaire choisie et exposer sa compétence dans les dimensions « économie » et « société » du développement durable (références, projets réalisés, etc.).

(nom et site internet de l'organisation, références)

6.3 Décision de subvention et versements

La décision du SEFRI d'octroyer des forfaits pour la réglementation d'une autre procédure de qualification ou pour la réalisation d'une analyse de durabilité n'est pas liée à la décision relative à l'attribution d'un ticket provisoire.

Pour les modalités de versement des subventions fédérales, les dispositions figurant dans les différentes décisions du SEFRI sont applicables.

6.4 Notification de la décision

Avec votre accord, le SEFRI vous transmettra la décision par voie électronique (au moyen d'une plateforme de messagerie reconnue pour la communication électronique - IncaMail de la Poste Suisse ou PrivaSphere AG).^[2]

- Oui, nous désirons recevoir la décision par voie électronique (au moyen d'une plateforme de messagerie reconnue) à l'adresse suivante
- Non, nous souhaitons recevoir la décision par courrier recommandé.

^[2] [Communication électronique \(admin.ch\)](#)

7 Ortra responsable de la formation professionnelle initiale/des formations professionnelles initiales

Pro- fes- sion	Ortra	Prénom/Nom	Fonction	Signature
----------------------	-------	------------	----------	-----------

1.

2.

3.

Date

La demande complète de ticket provisoire doit être adressée par voie électronique à philippe.wyss@sbfi.admin.ch. Le présent formulaire doit également être adressé par voie postale à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Formation professionnelle initiale
Philippe Wyss
Einsteinstrasse 2
3003 Berne